

## Projets éolien et agrivoltaïque de Sainte-Thorette

Lettre d'information n°2 - Septembre 2024

### Le mot des chefs de projet

Madame, Monsieur,

Le projet éolien de Sainte-Thorette avance comme prévu. La première phase d'études est en cours de réalisation depuis décembre 2023 par des bureaux d'études spécialisés et indépendants. L'objectif de cette première phase est d'aboutir à des états initiaux complets de la zone de projet et de ses environs, aussi bien sur le plan environnemental que paysager.

De plus, nous sommes heureux de vous informer du lancement d'un projet solaire agrivoltaïque, situé sur la zone au Nord-Est du projet éolien. Celui-ci se situe entre les communes de Sainte-Thorette et de Quincy. Un travail de pré-faisabilité a été réalisé depuis le début de l'année et nous sommes aujourd'hui en mesure de lancer les premières études.

Nous sommes également heureux d'aller à votre rencontre dans le cadre du porte-à-porte organisé fin septembre, qui a un double objectif :

- Informer sur les deux projets et leurs caractéristiques ;
- Echanger avec vous, habitants de Sainte-Thorette, afin de recueillir vos remarques et de répondre à vos questions

Très bonne lecture,



**Yohan DY**  
Chef de projets éoliens  
**RWE Renouvelables France**  
yohan.dy@rwe.com



**Roxane LERICOLAIS**  
Cheffe de projets solaire  
**RWE Renouvelables France**  
roxane.lericolais@rwe.com

Suivez les actualités des deux projets sur le site Internet dédié : [sainte-thorette.projet-eolien.com](https://sainte-thorette.projet-eolien.com)

### Les informations clés sur les deux projets



**3 à 5 éoliennes**  
Potentiel actuel de la zone



**33 MW**  
Puissance maximale



**11 000**  
Foyers alimentés  
(chauffage compris et dans le cas maximisant)



**45 hectares**  
Installation d'environ 15 500 panneaux



**10 à 35 MWc**  
Puissances envisagées



**5 650 à 20 000**  
Foyers alimentés  
(chauffage compris et pour une production de 10 à 35 MWc)

# L'avancement des études du projet éolien

## L'étude d'impact, une première étape clé

Le développement d'un projet éolien est une démarche exigeante sur le long terme (5 à 7 ans en moyenne, en France) et s'appuie sur d'importantes études qui seront réalisées par des bureaux d'études indépendants : naturalistes, paysagers et acoustiques notamment. Les résultats de ces études nous permettront d'avancer dans la définition du projet éolien : nombre, gabarit et emplacements des machines notamment.

### Volet écologique

**Calendrier : lancée en décembre 2024 (Institut d'Ecologie Appliquée - IEA)**



L'expertise environnementale a été lancée sur la zone de projet en décembre 2023. Les écologues viennent recenser les espèces d'oiseaux, de chauves-souris, d'insectes, de mammifères, de batraciens mais également les espèces floristiques présentes sur site durant un cycle écologique complet. Pour les chauves-souris, ces études sont complétées par des écoutes, au sol et en hauteur, réalisées en continu à l'aide notamment de micros fixés sur le mât de mesure à différentes hauteurs. Cette première phase de l'étude environnementale, que l'on appelle "état initial de l'environnement" sera finalisée fin 2024, et les résultats vous seront présentés dans une prochaine lettre d'information.

Une fois l'implantation finale définie, la deuxième phase de l'étude commencera via la définition des impacts futurs du projet sur la faune et la flore. Ces impacts prévisionnels permettront de mettre en place des mesures d'Evitement, de Réduction et de Compensation adaptées.

### Volet paysager

**Calendrier : lancée en mars 2024 (Matutina - Paysage & Energies)**



L'étude paysagère analyse l'état initial dans lequel le projet de parc éolien s'inscrit (relief, géologie, hydrographie, monuments historiques, sites emblématiques, villages) pour évaluer la sensibilité paysagère du territoire.

Des photomontages sont ensuite réalisés pour simuler la visibilité du parc depuis une quarantaine de points de vue. Ceux-ci permettent d'apprécier l'insertion paysagère du parc, d'ajuster l'implantation des éoliennes, mais également de mettre en place des mesures de réduction adaptées (des haies paysagères par exemple).

La réalisation des photomontages est prévue pour le 1er trimestre 2025.

### Volet acoustique

**Calendrier : 1er semestre 2025 (Sixense Engineering)**



L'étude acoustique consiste en la pose de sonomètres à proximité immédiate des habitations les plus proches de la zone de projet, et ce pour une durée allant de 4 à 6 semaines (avec l'accord des riverains concernés).

Les données récoltées permettent de connaître précisément l'ambiance sonore de la zone, et surtout de simuler l'impact acoustique futur du parc. Cela permettra d'anticiper d'éventuels dépassements réglementaires, en corrélant les données aux conditions météorologiques, mais également aux périodes de la journée, et ainsi prévoir le bridage voire l'arrêt des éoliennes sur ces périodes.

# Le lancement du projet agrivoltaïque

## Allier production d'électricité photovoltaïque et projet agricole à Sainte-Thorette

**Le projet agrivoltaïque de Sainte-Thorette vise à allier une exploitation agricole et une production photovoltaïque. Le type de panneaux ainsi que le projet agricole seront précisés en fonction des études techniques et des besoins des agriculteurs.**

Actuellement, les parcelles agricoles sont en prairie permanente et exploitées.

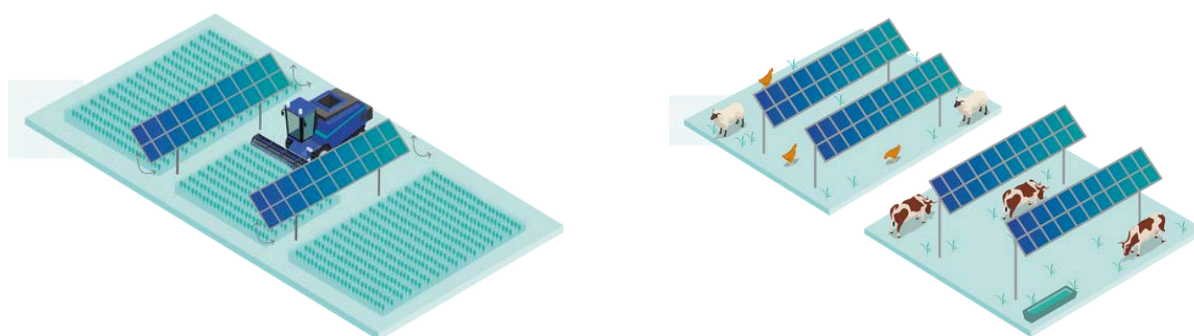
La mise en place de panneaux solaires permettra de développer le projet agricole du futur exploitant, tout en produisant une électricité d'origine renouvelable. Les différentes caractéristiques sont étudiées avec l'agriculteur, pour que le projet soit adaptatif et corresponde à son exploitation actuelle.

Une étude agricole poussée s'assurera de la viabilité économique de l'exploitation concernée et indiquera les éventuels impacts à compenser.

**Le projet solaire apporterait, en complément d'une énergie décarbonée au territoire, divers bénéfices agricoles :**

- Résilience face à la multiplication et l'intensification des phénomènes climatiques extrêmes (grêle, sécheresse...)\* ;
- Amélioration du modèle économique de l'exploitation avec une production à plus grande valeur ajoutée\* ;
- Rémunération complémentaire pour les exploitants des parcelles et stabilisation de leurs revenus.

\*source : Caractériser les projets photovoltaïques sur terrains agricoles et l'agrivoltaïsme, ADEME, 2021



*Exemple schématique d'un projet de trackers photovoltaïques au-dessus de champs et d'un élevage*

© RWE

## Une étude d'impact similaire à l'éolien

Pour construire et exploiter un parc agrivoltaïque, il est nécessaire d'obtenir un permis de construire délivré par la Préfecture. Une étude d'impact doit notamment être réalisée dont les résultats seront annexés au dossier de demande de permis de construire. L'étude d'impact environnementale comporte différents volets dont les principaux, les volets écologiques et paysagers sont structurés de la même manière que pour le projet éolien. Ces différents volets débiteront en fin d'année 2024.

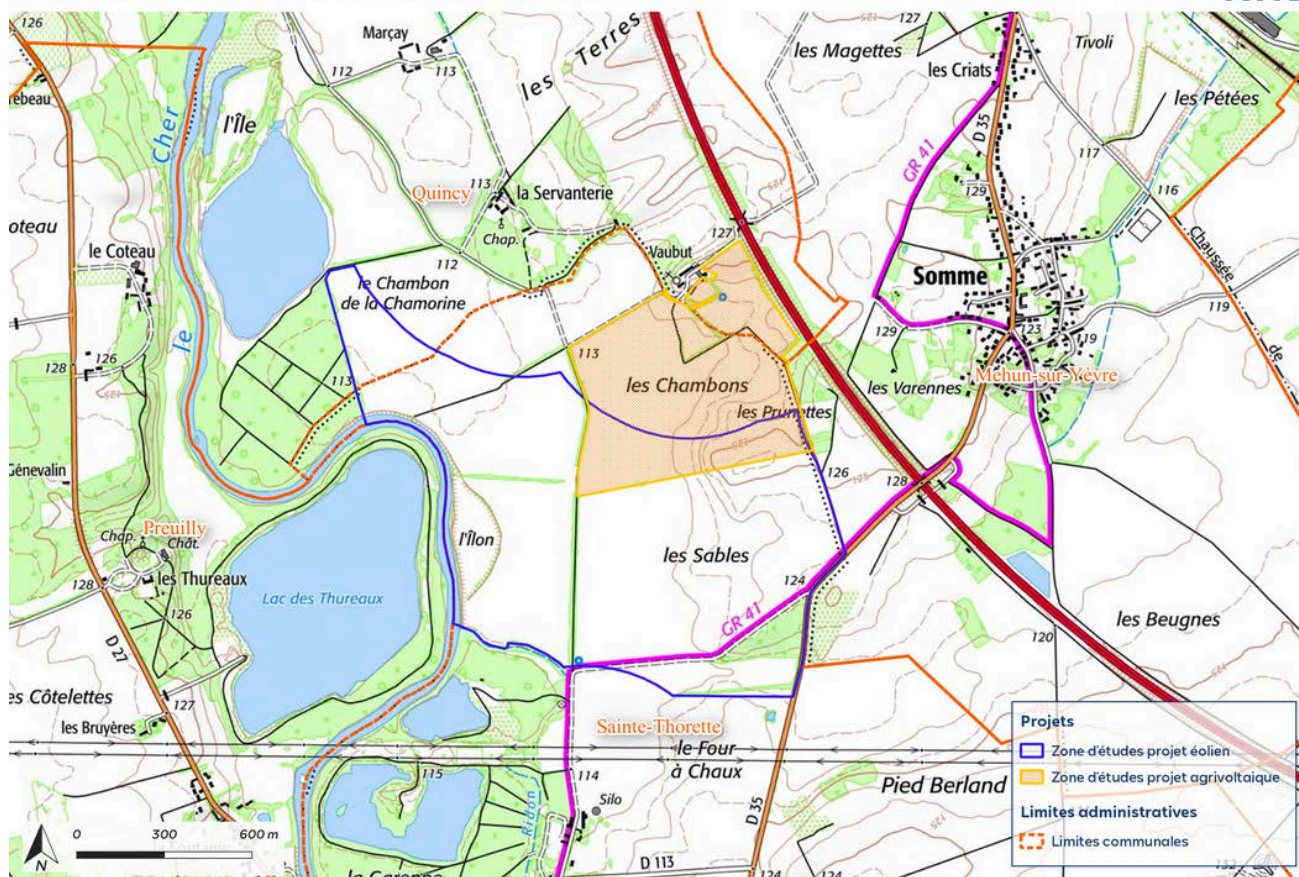
L'étude d'impact environnementale comportera également une étude préalable agricole. Il s'agit d'analyser les effets du projet sur l'économie agricole du territoire. L'étude comprend notamment une évaluation globale et chiffrée des impacts positifs et négatifs du projet, ainsi que les modalités de mise en œuvre. Des mesures de compensation sont proposées pour consolider l'économie agricole. L'objectif est que le projet rende service au projet agricole. L'objectif final de ces différentes études est de concevoir le projet de moindre impact environnemental.



# Où se situent les deux projets ?

## PROJETS EOLIEN ET SOLAIRE DE SAINTE-THORETTE

RWE



## Les prochaines étapes des projets

